



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 27 Mars 2023

Acquisition d'un ancien hangar agricole avec terrain

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : Jeudi 23 Mars 2023

Date de l'affichage : Jeudi 23 Mars 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **vingt-sept mars**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE et Gauthier THEVENON.

Excusé(s) : Fadila KAHOUL et Estelle REDON

Lydie FAISANDIER a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Le Conseil Municipal,

Considérant le bien immobilier, ancien hangar, propriété de Monsieur REYMONDON André Jacques, cadastré

- section D numéro 1414 d'une surface de 38 m²
- section D numéro 1415 d'une surface de 98 m²
- section D numéro 1416 d'une surface de 3174 m²

sise au lieu-dit « Noailleux » ;

Considérant la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix de 45 000 € ;

Considérant l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 € pour les acquisitions ;

Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

• **D'APPROUVER** l'acquisition le bien immobilier, ancien hangar, propriété de Monsieur REYMONDON André Jacques, cadastré :

- section D numéro 1414 d'une surface de 38 m²
- section D numéro 1415 d'une surface de 98 m²
- section D numéro 1416 d'une surface de 3174 m²

sise au lieu-dit « Noailleux » dans les conditions décrites, moyennant 45 000 €, hors frais notariés ;

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/03/2023 et de la publication le 28/03/2023



- **D'AUTORISER** M. le Maire ou l'adjoint en charge du dossier, Monsieur André Peyret, à signer l'acte d'acquisition de ce bien immobilier et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- **DE CHARGER** M. le Maire ou l'adjoint en charge du dossier, Monsieur André Peyret de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 27 Mars 2023

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Lydie FAISANDIER